

## Violations de l'espace aérien par des pilotes aérostiers

***Ces dernières années, une recrudescence de violations de l'espace aérien par des pilotes de l'aviation légère et tout particulièrement par des pilotes de ballons à air chaud a dû être constatée en Suisse. La Fédération suisse d'aérostation FSA condamne formellement lesdites violations et s'implique activement afin de prévenir de tels incidents.***

Un incident grave (Airprox) est survenu le 3 juin 2015 entre un ballon à air chaud et un avion de transport près de Wigoltingen TG. Il a été documenté en détail dans le rapport final n° 2294 du Service suisse d'enquête de sécurité SESE du 28 mars 2017. Le 4 avril 2017, le SESE a d'autre part publié un rapport sommaire sur deux autres incidents survenus le 16 juillet 2016. Ils se sont également passés dans l'espace aérien autour de l'aéroport de Zurich. Les rapports démontrent que les violations de l'espace aérien constituent un sérieux danger pour tous ses usagers.

### **Créer des bases afin d'éviter des violations de l'espace aérien**

La Fédération suisse d'aérostation FSA regroupe pratiquement tous les pilotes aérostiers pratiquant en Suisse et effectue les cours théoriques pour pilotes aérostiers sur mandat de l'OFAC. Annuellement, elle organise de plus un séminaire de sécurité respectivement en allemand et en français. Un accent particulier est mis en l'occurrence sur les connaissances des espaces aériens, les procédures spécifiques suisses ainsi que l'utilisation correcte d'instruments techniques tels que les transpondeurs, et enfin la collaboration avec la sécurité aérienne. Des représentants de skyguide, SESE et OFAC donnent régulièrement des conférences afin de perfectionner les participants et de les sensibiliser davantage. La documentation de formation est librement accessible sur le site web de la FSA. En outre, la FSA organise des cours locaux de rafraîchissement, en proposant régulièrement des possibilités de perfectionnement et en créant les bases afin de prévenir des violations de l'espace aérien. Une nouvelle offre de cours de rafraîchissement facultatifs est en cours d'élaboration.

### **Introduction de Transponder Mandatory Zones (TMZ)**

La FSA salue toutes les mesures ciblées pour augmenter la sécurité dans les espaces aériens fortement fréquentés en Suisse et la tolérance aux erreurs de la structure de l'espace aérien. Cela concerne également l'introduction de Transponder Mandatory Zones (TMZ) à proximité

de zones de contrôle ou de régions de contrôle terminales, aussi longtemps que les extensions horizontales et verticales sont fixées avec discernement et en fonction des risques. Comme seuls des aéronefs équipés d'un transpondeur fonctionnel et activé peuvent se déplacer dans une TMZ, la FSA s'engage aussi en faveur de la propagation de tels transpondeurs et recommande expressément à ses membres de les emporter en permanence avec eux et de les utiliser systématiquement. Pas plus tard qu'en mars 2017, les pilotes aérostats ont reçu des offres attrayantes pour l'achat de transpondeurs et d'équipements radio de la dernière génération.

Dans le futur également, la FSA soutiendra activement tous les efforts déployés de nature organisationnelle, visant la formation et l'équipement technique, permettant de prévenir des violations d'espace aérien et de soutenir les autorités lors d'investigations, afin de rendre l'espace aérien plus sûr.

(Zeichen mit Leerzeichen: 3'213)

---

Contact pour demandes des médias:

- Pascal Witprächtiger, président de la FSA, +41 79 753 86 72, [pascal.witpraechtiger@sbav.ch](mailto:pascal.witpraechtiger@sbav.ch)
- René Louis, Communication FSA, +41 79 722 62 13, [rene.louis@sbav.ch](mailto:rene.louis@sbav.ch)